



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 25 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 25 mars, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Châtelain s'est réuni, à la salle des « 2 amis », sous la présidence de Madame Rachel FRANÇAIS, Maire.

Étaient présents : Amélie LEMOTHEUX De CHITRAY, Julien CUMINET, Patrick FOUGÈRE, Rachel FRANÇAIS, Cécilia GERMAIN, Hugues GENDREAU, Hélène POIZOT, Éléonore DE TARLÉ, Stéphanie BRICAUD.

Pouvoirs : Gabriel MOUSSAY donne pouvoir à Cécilia GERMAIN, Mélanie ROUSSELET donne pouvoir à Hélène POIZOT.

Secrétaire de séance : Hélène POIZOT

Date de convocation : 21 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de Votants : 11

Date d'affichage : 31 mars 2022

Quorum : 4*

Pouvoirs : 2

*Tiers des membres du Conseil Municipal, en vertu du V de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10/11/2021 modifiant l'ordonnance N°2020-391 du 1^{er} avril 2020.

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2022

Adoption du Procès-verbal du 18 février 2022

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 février 2022 au vote.

Adopté à l'unanimité

1. Approbation des comptes de gestion – Année 2021 – Budget commune et budget lotissement - D 2022-03-01

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2021 de la Commune et le compte de gestion 2021 du lotissement « Le Verger » établi par le Trésorier de la collectivité.

Les résultats des comptes de gestions de la Commune et du lotissement sont conformes à ceux des comptes administratifs 2021 de la Commune et du lotissement.

Adopté à la majorité (10 voix pour et 1 abstention)

2. Compte administratif – Exercice 2021 - Budget Lotissement - D2022-03-02

Le Conseil municipal (hors la présence de Madame le Maire) approuve le compte administratif 2021 du Lotissement « Le Verger » présenté par Monsieur Julien CUMINET, 1^{er} adjoint au maire, désigné président de séance au moment du vote.

LOTISSEMENT LE VERGER					
2021		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Réalisation	Section de fonctionnement	242 432.02 €	241 711.32 €	720.70	-25 462.85 €
	Section d'investissement	241 631.32 €	242 432.02 €	-800.70	-241 712.02 €
	Budget total	484 063.34 €	484 143.34 €	-80.00	-267 174.87 €

Adopté à l'unanimité (10 voix pour)

3. Affectation du résultat – Budget Lotissement - D2022-03-03

Le Conseil municipal décide d'affecter les résultats 2021 du budget lotissement de la façon suivante :

Affectation	
Dépenses d'investissement DI-001	241 712.02
Report en fonctionnement DF-002	25 462.85

Adopté à l'unanimité

4. Budget primitif 2022 – Budget Lotissement - D2022-03-04

Après avoir pris connaissance des différents documents budgétaires, le Conseil Municipal décide d'adopter par chapitre le Budget Primitif 2021 « *lotissement Le Verger* », tel que présenté ci-dessous et d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents y afférent.

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	274 575.87	440 788.98
Dépenses	274 575.87	440 788.98

Adopté à la majorité (10 voix pour et 1 abstention)

5. Compte administratif – Exercice 2021 - Budget Commune - D2022-03-05

Le Conseil municipal (hors la présence de Madame le Maire) approuve le compte administratif 2021 de la Commune présenté par Monsieur Julien CUMINET, 1^{er} adjoint au maire, désigné président de séance au moment du vote.

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice (Mandats et titres)	Section de fonctionnement	372 685.34	441 544.97	68 859.63
	Section d'investissement	59 066.83	137 383.91	78 317.08
Résultat de l'exercice 2021		431 752.17	578 928.88	147 176.71
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0.00	468 760.02	468 760.02
	Report en section d'investissement (001)	46 167.16	0.00	-46 167.16
Total (Réalisation + report)	Section de fonctionnement	372 685.34	910 304.99	537 619.65
	Section d'investissement	105 233.99	137 383.91	32 149.92
Résultat de clôture de l'exercice 2021		477 919.33	1 047 688.90	569 769.57
Restes à réaliser A reporter en N+1	Section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Section d'investissement	185 139.48	121 361.86	-63 777.62
	Total des restes à réaliser en N+1	185 139.48	121 361.86	-63 777.62
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	372 685.34	910 304.99	537 619.65
	Section d'investissement	290 373.47	258 745.77	-31 627.70
Résultat de clôture cumulé 2021		663 058.81	1 169 050.76	505 991.95

Adopté à l'unanimité (10 voix pour)

6. Affectation du résultat – Budget Commune - D2022-03-06

Le Conseil municipal décide d'affecter les résultats 2021 du budget Commune de la façon suivante :

Affectation		537 619.65
I - Affectation en réserves RI-1068 en investissement		31 627.70
J - Report en fonctionnement RF-002		505 991.95

Adopté à l'unanimité

7. Budget primitif 2022 - Budget Commune - D2022-03-07

Après avoir pris connaissance des différents documents budgétaires, le Conseil Municipal décide d'adopter par chapitre le Budget Primitif 2022 de la Commune, tel que présenté ci-dessous et d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents y afférent.

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	849 475.95	686 386.18
Dépenses	849 475.95	605 706.18

Ce budget est voté en suréquilibre de 80 680.00 € (Article L1612-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Adopté à la majorité (9 voix pour et 2 abstentions)

8. Vote des taux d'imposition - Année 2022 - D2022-03-08

Le Conseil Municipal décide de reconduire les taux votés au titre de l'année 2021 pour 2022 :

	Taux 2022
Taxe d'habitation	18.74
Taxe Foncière (Bâti)	42.84
Taxe Foncière (Non Bâti)	37.97

Adopté à la majorité (9 voix pour et 2 abstentions)

9. Convention avec la SPA départementale - D2022-03-09

Le Conseil Municipal approuve la convention proposée par la fourrière départementale de la Mayenne et autorise Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier et à procéder au versement de la cotisation d'un montant de 173.53 €.

Adopté à l'unanimité

10. Avis de la commune relatif à l'adhésion de la CC du Pays de Meslay-Grez au syndicat mixte fermé TEM - D2022-03-10

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez au syndicat mixte fermé Territoire d'énergie Mayenne

Adopté à l'unanimité

11. Adhésion au service Conseil en Énergie Partagé (CEP) du Gal Sud Mayenne 2022-2026 - D2022-03-11

Le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer au « conseil en énergie partagé » du Sud Mayenne, sur la période 2022-2026,
- De désigner Patrick FOUGÈRE comme élu référent et Philippe GUILLEMIN comme agent en charge du suivi énergétique.
- D'autoriser Madame le maire à signer la convention de partenariat,
- D'autoriser Madame le maire à signer tous les documents nécessaires à la conduite de l'action.

Adopté à l'unanimité

12. Reprise de la mission RGD du CDG53 par e-collectivités – Désignation d'un DPO - D2022-03-12

Le Conseil Municipal décide

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un DPO mutualisé proposée par e-Collectivités,
- De nommer le Syndicat e-Collectivités comme personne morale en tant que DPO de la collectivité,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

Adopté à l'unanimité

13. Travaux de réparation – Église Saint-Maurice – Étude de diagnostic général - D2022-03-13

Le Conseil Municipal décide de :

- **Choisir** le cabinet Archi Trav pour diriger cette étude de diagnostic général de l'église Saint Maurice, pour un montant de 12 225€ HT (14 670€ TTC),
- **Souscrire** à l'option 1 pour un montant de 3500€ HT (4200€ TTC).
- **Souscrire** à l'option 2 pour un montant de 1850€ HT (2200€ TTC).
- **Donner tout pouvoir** à Madame le Maire pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Adopté à l'unanimité

14. Projet éducatif territorial labellisé « Plan mercredi » - D2022-03-14

Le Conseil Municipal décide :

- D'engager un travail de concertation et de réflexion avec tous les partenaires et acteurs de la communauté éducative pour la mise en œuvre du Projet Éducatif de Territoire (PEdT) qui se finalisera par la rédaction d'une convention,
- D'associer à ce PEdT le label « Plan mercredi » défini comme une charte qualité,
- De solliciter auprès des services de la CAF 53 une aide à l'investissement
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Adopté à l'unanimité

15. Subvention aux associations et autres organismes - D2022-03-15

Le Conseil Municipal (à l'exception du vote de Monsieur Gabriel MOUSSAY, président de Génération Mouvement) a octroyé le versement des montants suivants aux associations et autres organismes désignés ci-dessous :

✓ ADMR	706 €
✓ Familles Rurales	Report de la décision après l'été
✓ AFN	Achat de la gerbe pour la cérémonie du 11 novembre
✓ Génération mouvement Châtelain	200 €
✓ CAUE	50€
✓ AMF 53	154.92 €
✓ Synergie	100 €
✓ Polleniz	En attente de données

Adopté à l'unanimité (10 voix pour)

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Boucles de la Mayenne** : La course cycliste traversera Châtelain le samedi 28 mai 2022. Nous avons besoin de signaleurs pour assurer la circulation.
- **Expulsion** : Dans le cadre de la procédure d'expulsion d'un locataire qui ne paie pas ses loyers, la commune a été convoquée devant le Tribunal judiciaire le 14 mars dernier. Le jugement sera rendu en avril.
- **Commerce** : La réunion de commencement des travaux a eu lieu le mercredi 15 mars 2022. La livraison est estimée au mieux début décembre 2022.
- **Application IntraMuros** : L'application mobile IntraMuros permet d'informer, d'alerter et de faire participer les administrés d'une commune à la vie locale. Ces derniers reçoivent des alertes directement sur leur smartphone. Cette application est totalement gratuite pour les utilisateurs.
- **Recyclage orange** : Le groupe Orange et l'AMF 53 dans le cadre de leur partenariat, s'associent pour proposer aux communes de la Mayenne de participer à une grande collecte de recyclage de mobiles usagés. Ainsi, jusqu'au 30 juin 2022, les communes qui le souhaitent vont donc pouvoir récupérer des mobiles usagés en vue de les reconditionner ou de les recycler. Pour cela, des collecteurs seront mis à disposition à la mairie.
- **Service restauration** : Suites aux différentes épidémies, beaucoup de repas sont commandés à tort car les parents ne pensent pas à prévenir l'accueil périscolaire ou la mairie. Il est rappelé que les repas non décommandés avant 9h00 le matin seront facturés.
- **Jeux d'enfants** : Réception de devis pour le renouvellement des jeux de plein air. Une hausse des prix est à envisager notamment sur les jeux en bois.
- **Permanences électorales** : Nous faisons appel à des volontaires pour assurer les permanences les 10 et 24 avril 2022 après-midi.
- **Défibrillateurs** : L'achat de 2 défibrillateurs est envisagé pour l'année 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Prochaine séance le vendredi 6 mai 2022 à 20 h 30.

**A Châtelain, le 31 mars 2022
Rachel FRANÇAIS, Maire**